

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE

LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1843.



NOMÉRO		DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
des	articles		
des			
des			
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<i>Service de la dette.</i>			
1	1	Intérêts de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire . . . . .	611,25
	2	Complément de la rente annuelle de 10 582,010 francs (5 millions de florins) à payer en exécution de l'art. 15 du traité signé à Londres, le 19 avril 1850 . . . . .	9,070
2	1	Intérêts de l'emprunt de 100.000.000 francs, à 5 p. % , autorisé par la loi du 16 décembre 1851 . . . . .	3,040,00
	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt . . . . .	1.008,40
5	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	
4	1	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. % , autorisé par la loi du 18 juin 1850 . . . . .	1,200,00
	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt . . . . .	500,00
5	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	
6	1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. % , autorisé par la loi du 25 mai 1858 . . . . .	1,525,50
	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt . . . . .	508,50
7	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	
8	1	Intérêts de l'emprunt de 80,040,000 francs, à 5 p. % , autorisé par la loi du 26 juin 1840 . . . . .	4,547,00
	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt . . . . .	860,40
9	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt . . . . .	
10	"	Complément des mêmes frais pour 14 mois (du 1 <sup>er</sup> novembre 1840 au 31 décembre 1841) . . . . .	
11	1	Intérêts, calculés à 5 p. % , de l'emprunt d'un capital effectif de 20,250,000 francs, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 . . . . .	1,409,50
	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt . . . . .	209,50
12	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt . . . . .	
15	1	Intérêts de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c <sup>t</sup> , à 5 p. % , autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829 pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers . . . . .	74,00
	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt . . . . .	14,81
14	"	Frais relatifs au même emprunt . . . . .	
15	1	Indemnités pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">{</span> en numéraire . . . . .	
		Intérêts à 5 p. % , du 1 <sup>er</sup> février au 31 décembre 1845, sur 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer . . . . .	102,50
	2	Dotations de l'amortissement des obligations à créer (pour 11 mois) . . . . .	64,10
16	"	Frais relatifs à l'émission, au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes obligations . . . . .	
17	1	Intérêts calculés à raison de 5 p. % des obligations à créer en vertu de la loi du 26 juin 1842, pour la construction d'un canal de Zelzaete à la mer du Nord . . . . .	27,50
	2	Dotations de l'amortissement des obligations à créer . . . . .	5,50
18	"	Frais relatifs à l'émission, au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes obligations . . . . .	
19	"	Rente à payer par suite de la convention conclue avec la ville de Bruxelles . . . . .	
20	"	Frais relatifs à l'émission des titres et au paiement de cette rente . . . . .	
21	"	Intérêts et frais présumés de la dette flottante sur une émission éventuelle de 10,000,000 de francs, à 5 p. %	
22	"	Intérêts de la dette viagère . . . . .	
25	"	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée . . . . .	
24	"	Intérêts à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale en exécution de la transaction avec les concessionnaires, autorisée par la loi du 20 septembre 1855 . . . . .	
25	"	Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. de la convention du 6 novembre 1854, entre cette société et le Gouvernement . . . . .	

CREDIT AU BUDGET LÉGISLATIF 1843		CREDIT alloué au Budget 1842	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843		CREDIT alloué 1843	Observations
CHARGES au Budget 1843	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
	10,382,010	10,382,010	58			
	6,048,000	6,048,000	a)			a) Voir l'état no 1 des pièces à l'appui
	122,000	122,000				
	1,500,000	1,500,000	b)			b) Voir l'état no 2 des pièces à l'appui
	4,500	4,500				
	2,054,052	2,054,052	c)			c) Voir l'état no 3 des pièces à l'appui
	52,000	52,000				
	5,216,400	5,216,400				
	108,000	108,000				
d)	91,000	91,000		91,000		d) Les frais du nouvel emprunt, évalués à fr. 108,000 par an, s'élèvent, pour 14 mois, à fr. 126,000. A compte de cette somme, il a été alloué par le Budget de 1841, un crédit provisoire de. <u>35,000</u>
	1,755,000			1,755,000		Reste à allouer fr. 91,000
	50,000			50,000		
86	88,888 88	88 888 88	e)			e) Voir l'état no 4 des pièces à l'appui
	200	200				
f)	1,000,000			1,000,000		f) Pour paiement en numéraire des pertes dont le montant n'atteindra pas 300 francs
67	250,000 67			250,000 67		g) Cette dotation d'amortissement pourra être confondue avec la dotation d'amortissement de l'emprunt de 50,550,800 de francs, à trois pour cent, autorisé par la loi du 25 mai 1838
	25,000	25,000		25,000		
	55,000			55,000		
	4,000	4,000		4,000		
60	500,000			500,000		
	8,000	8,000		8,000		
	500,000	500,000				h) Inscriptions à 3 1/2 pour cent sur le grand livre de la dette publique pour les pertes dont le montant sera de 500 francs ou au-dessus
	5,500	5,500				
	25,000	25,000				
70, 80		250,705 89				i) Intérêts calculés sur le crédit alloué de 350,000 francs, pour les premiers travaux de la section de D. n. m. à la mer
77, 66		601,375 66				
77, 68	1,058,500	50,661,279 68	27,158,615 01	5,502,600 67		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi	chapitres des articles		
<b>CHAPITRE II</b>			
<i>Rémunérations.</i>			
1	1	Pensions ecclésiastiques . . . . .	fr. 570 <sup>00</sup>
	2	— civiles . . . . .	323 <sup>00</sup>
	3	— civiques . . . . .	190 <sup>00</sup>
	4	— militaires . . . . .	1,607 <sup>50</sup>
	5	— de l'ordre Léopold . . . . .	25 <sup>00</sup>
	6	Arrière des pensions de toute nature pour les exercices clôturés . . . . .	5 <sup>00</sup>
2	1	Traitements d'attente ( <i>wachtgeld</i> ) . . . . .	56 <sup>00</sup>
	2	— ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ) . . . . .	42 <sup>00</sup>
3	3	Secours annuels ( <i>jaerlyksche onderstanden</i> ) . . . . .	7 <sup>00</sup>
4	»	Subvention à la caisse de retraite . . . . .	
5	»	Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés du Département des ces, retenus en Hollande . . . . .	
5	»	Avances à faire aux titulaires de pensions acquises, depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1850, à la charge du fonds des ouphens, demeuré en Hollande . . . . .	
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . .			
<b>CHAPITRE III.</b>			
<i>Fonds de dépôt.</i>			
1	1	Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande . . . . . fr.	110 <sup>00</sup>
	2	Arrière des intérêts dus sur des exercices clôturés . . . . .	1 <sup>00</sup>
2	1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor public de l'État pour garantie de gestions comptables, pour sûreté du paiement de droits de douanes et accises, pour garantie de la gestion des receveurs de communes, de bureaux de bienfaisance, etc. . . . .	104 <sup>00</sup>
	2	Arrière des intérêts dus sur des exercices clôturés . . . . .	1 <sup>00</sup>
5	»	Intérêts des consignations faites dans les caisses du Trésor public de l'État. . . . .	
4	»	Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande . . . . .	
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . .			
<b>Récapitulation.</b>			
Chapitres.	Pages.		
—	—		
I.	2	Service de la dette . . . . .	
II.	4	Rémunérations . . . . .	
III.	16.	Fonds de dépôt . . . . .	
TOTAL. . . . .			

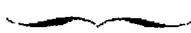
CRÉDIT PAR L'EXERCICE 1843.		CRÉDIT alloue POUR L'EXERCICE 1842.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843.		CRÉDIT alloué POUR 1843.	Observations.
CHARGES des DÉPENSES ORDINAIRES	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
5,000	5,020,000	5,085,000	"	a) 65,000	"	a) La différence en moins provient de l'extinction de pensions par suite de décès.
91,658 07	91,658 07	100,002 03	"	b) 8,454 58	"	b) La différence en moins provient d'extinctions de créances survenues depuis la formation du dernier Budget des dépenses.
"	200,000	200,000	"	"	"	
609,000	609,000	558,000	c) 71,000	"	"	c) Cette augmentation provient de ce que la somme des pensions liquidées a dépassé celle des extinctions. (Voir l'état n° 5, pièces à l'appui.)
9,947 08	9,947 08	9,947 08	"	"	"	
715,585 15	5,950,585 15	5,951,059 75	71,000	71,454 58		
1,000	111,000	152,000	"	d) 21,000	"	d) La diminution au chiffre de cette dépense provient des remboursements qui pourront être effectués pendant l'exercice 1842
1,000	195,000	182,000	e) 15,000	"	"	e) La majoration de cet article de dépense est nécessitée par la prévision de l'augmentation des capitaux qui seront versés, à titre de cautionnement, d'ici à la fin de l'année 1843
"	50,000	50,000	"	"	"	
20,000	20,000	20,000	"	"	"	
22,000	576,000	584,000	15,000	21,000		
1,658,500	50,661,270 68	27,158,615 01	5,502,666 07	"		
715,585 15	5,950,585 15	5,951,059 75	71,000	71,454 58		
22,000	576,000	584,000	15,000	21,000		
2,536,085 15	51,667,864 83	51,475,632 74	5,586,666 07	92,454 58		
DIFFÉRENCE EN PLUS.			fr.	5,494,212 69		

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Dette Publique,

POUR L'EXERCICE 1843.



7

LIX N. 1.

# Emprunt de Fr. 100,800,000.

A CINQ POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT.

$\frac{1}{2}$ p. ° du capital de l'emprunt . . . . . fr. 504,000 »	}		851,177 80
Intérêts du semestre au 1 <sup>er</sup> mai 1842, des obligations amorties : $2\frac{1}{2}$ p. ° de fr. 15,087,112 . . . . . 527,177 80			
$\frac{1}{2}$ p. ° du capital de l'emprunt . . . . . 504,000 »	}		851,177 80
Intérêts du semestre au 1 <sup>er</sup> novembre 1842, des obligations amorties : $2\frac{1}{2}$ p. ° de fr. 15,087,112. . . . . 527,177 80			
TOTAL. . . . . fr.			1,662,355 60
Sur cette somme il a été employé . . . . .			851,260 50
Reste à appliquer pour solde du semestre d'amortissement au 1 <sup>er</sup> novembre 1842 . . . . . fr.			851,095 10

## SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1842.

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr.		100,800,000 »
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> novembre 1842 et jouissances antérieures . . . . .	15,905,592 »	
Restant du capital. . . . . fr.		86,896,408 »

*N.B.* La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1845, du montant de la dotation annuelle de 1,000 000 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1845, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

LEVT N° 2.

**Emprunt de Fr. 30,000,000,**

A QUATRE POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	150,000	»	}	191,940	»
Intérêts du semestre, au 1 <sup>er</sup> janvier 1842, des obligations amorties : 2 p. % de fr. 2,097,000 . . . . .	41,940	»			
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt . . . . .	150,000	»	}	197,580	»
Intérêts du semestre, au 1 <sup>er</sup> juillet 1842, des obligations amorties : 2 p. % de fr. 2,579,000 . . . . .	47,580	»			
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt . . . . .	150,000	»	}	(1) 197,580	»
Intérêts du semestre, au 1 <sup>er</sup> janvier 1843, des obligations amorties : 2 p. % de fr. 2,579,000 . . . . .	47,580	»			
TOTAL. . . . . fr.				587,100	»
Sur cette somme il a été employé . . . . .				548,158	52
Reste à appliquer pour solde du semestre d'amortissement au 1 <sup>er</sup> janvier 1845 . . . . . fr.				58,941	48

(\*) Dans le cas où il serait racheté, pour l'amortissement, des obligations avec jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1842, cette somme de 197,580 francs serait majorée du montant d'un semestre d'intérêt de ces obligations.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1842.

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr.	50,000,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> janvier 1842 et jouissances antérieures . . . . .	2,579,000	»
Restant du capital de l'emprunt. . . . . fr.		<u>27,621,000</u> »

*NB.* La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1843, du montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis, et de ceux à racheter avant le 1<sup>er</sup> janvier 1844, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 5.

**Emprunt de Fr. 50,850,800,**

A TROIS POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	254,254	»	}	297,961	»
Intérêts du semestre, au 1 <sup>er</sup> février 1842, des obligations amorties : $1\frac{1}{2}$ p. % de fr. 2,915,800 . . . . .	45,707	»			
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt . . . . .	254,254	»	}	306,511	»
Intérêts du semestre, au 1 <sup>er</sup> août 1842, des obligations amorties : $1\frac{1}{2}$ p. % de fr. 3,483,800 . . . . .	52,257	»			
TOTAL. . . . . fr.	604,472	»			

*NB.* Cette somme de 604,472 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 858,145 95 c<sup>t</sup> avec jouissance de l'intérêt du semestre courant.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1842.

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr.	50,850,800	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> février 1842 et jouissances antérieures . . . . .	3,483,800	»
Restant du capital. . . . . fr.	47,367,000	»

*NB.* La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1843, du montant de la dotation annuelle de 508,508 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1<sup>er</sup> août 1843, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 4.

**Emprunt de Fr. 1,481,481 48 c<sup>s</sup>,**

A CINQ POUR CENT, CRÉÉ EN 1829 POUR L'ÉRECTION DE L'ENTREPÔT D'ANVERS.

## FONDS D'AMORTISSEMENT.

1 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	14,814	81
Intérêts de l'année, au 1 <sup>er</sup> juillet 1842, des obligations amorties : 5 p. % de fr. 46,560 84 c <sup>s</sup> . . . . .	2,528	04
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>	<b>17,142</b>	<b>85</b>

*NB.* Cette somme de fr. 17,142 85 c<sup>s</sup> a été employée à rembourser au pair des obligations du susdit emprunt.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1842.

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr.	1,481,481	48
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> juillet 1840 . . . . . fr.	46,560	84
Id. id. 1842 . . . . .	16,951	22
	} 63,492 06	
<b>Restant du capital. . . . . fr.</b>	<b>1,417,989</b>	<b>42</b>

*NB.* La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1843, du montant de la dotation annuelle de fr. 14,814 81 c<sup>s</sup>, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> juillet 1843, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 5.

## CAISSE DE RETRAITE. — Exercice 1845.

### RECETTES PRÉSUMÉES.

1° Retenues sur les traitements et remises . . . . . fr.	597,000	»
2° Parts dans les amendes et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. . . . .	45,000	»
3° Contributions volontaires pour admission de services étrangers. . . . .	50,000	»
TOTAL. . . . . fr.	472,000	»

### DÉPENSES PRÉSUMÉES.

1° Pensions accordées jusqu'au 27 décembre 1841, déduction faite des extinctions connues . . . . . fr.	1,281,000	»
2° Augmentation pour les pensions à liquider pendant le cours de 1845. . . . .	50,000	»
Fr.	1,331,000	»
Extinctions présumées. . . . .	50,000	»
Reste. . . . . fr.	1,281,000	»

### RÉCAPITULATION.

Recettes. . . . . fr.	472,000	»
Dépenses. . . . .	1,281,000	»
Insuffisance. . . . . fr.	809,000	»

ÉTAT N° 6.

## FONDS DES VEUVES.

ÉTAT nominatif des personnes qui, par suite de décès survenus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1830, réclament le paiement d'une pension sur la caisse du fonds des veuves et orphelins de fonctionnaires et d'employés des Départements d'administration générale, créée en vertu de l'arrêté royal du 18 janvier 1814, et dont les droits sont établis sur la production d'un certificat de participation à ladite caisse, par suite des contributions payées jusqu'en 1830, conformément au règlement arrêté pour cette institution spéciale sous le Gouvernement précédent.

N <sup>o</sup> SÉRO l'ordre.	DÉSIGNATION DES INTÉRESSÉS.	MONTANT	
		DU TRAITEMENT proportionnel.	de LA PENSION.
1	Les orphelins de feu M. Mousnier . . . . .	2,962 96	740 74
2	La dame Kaieman, veuve Dewez . . . . .	6,349 20	1,587 30
3	La dame Raquet, veuve Hoffman . . . . .	2,328 04	582 01
4	La dame Esser, veuve Delcambre . . . . .	1,481 48	370 37
5	La dame De Stryker, veuve Châtelain. . . . .	846 56	211 64
6	La dame Goffin, veuve Hanciau. . . . .	2,751 32	687 83
7	La dame Bastin, veuve Demetzer. . . . .	1,269 84	317 46
8	Les orphelins de feu M. Bareel . . . . .	8,465 60	2,116 40
9	La dame Le Louchier, veuve L'Ortye . . . . .	7,407 40	1,851 85
10	La dame Lallemant, veuve Hans . . . . .	3,174 60	793 65
11	La dame Rasquin, veuve Dupont . . . . .	1,058 20	264 55
12	La dame Denys, veuve Verbeke. . . . .	1,693 12	423 28
ENSEMBLE. . . . . fr.			9,947 08

ÉTAT N° 7.

## INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS

*Versés en numéraire dans les caisses de l'État, en vertu de l'arrêté du  
Gouvernement provisoire du 23 novembre 1830.*

Les capitaux inscrits au registre général des cautions jusqu'au 31 août 1841, pour versements effectués pendant l'année 1841 et les années antérieures, s'élevaient, déduction faite des remboursements, à la somme de . . . . . fr.	4,090,705 17	
Dont fr. 5,767,872 42 c <sup>s</sup> , productifs d'intérêt à 4 p. % l'an. . . . .		150,714 90
Et » 522,850 75 c <sup>s</sup> , id. à 5 p. % l'an. . . . .		16,141 54
Versements présumés pendant 1841 et les années antérieures, mais non encore inscrits . . . fr.	50,000 »	
Versements présumés pendant 1842, comme au Budget de l'exercice 1842. . . . . fr.	450,000 »	
ENSEMBLE. . . . . fr.	480,000 »	
Productifs d'intérêts pendant 1845, soit à 4 p. % l'an . . . . .		19,200 »
Versements présumés pendant 1845, fr. 400,000, productifs d'intérêts proportionnels, calculés pour 1845, à 2 p. %, l'un portant l'autre . . . . .		8,000 »
TOTAL. . . . . fr.		194,056 44

ÉTAT N° 8.

## TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA

## SITUATION DE LA CAISSE DES CONSIGNATIONS ANCIENNES

DONT LES FONDS SONT EN HOLLANDE.

Période antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1850. (Loi du 28 nivôse an XIII.)

ANNÉES OU PÉRIODES.	Remboursements " PRINCIPAL.	RESTANT à rembourser à l'expiration de chaque année ou période.	INTÉRÊTS payés par année OU PÉRIODE.	Observations.
1 <sup>er</sup> octobre 1850. . . . .	"	840,851 42	"	
4 <sup>me</sup> trimestre 1850. . . . .	54,758 86	786,112 56	1,294 51	
Année 1851. . . . .	244,686 55	541,426 05	15,545 02	
Id. 1852. . . . .	85,515 25	455,912 78	15,581 55	
Id. 1855. . . . .	117,987 79	557,924 99	57,446 40	
Id. 1854. . . . .	16,750 82	521,174 17	5,555 70	
Id. 1855. . . . .	6,656 61	514,557 56	2,842 25	
Id. 1856. . . . .	27,975 46	286,564 10	7,652 62	
Id. 1857. . . . .	26,004 69	260,559 41	9,218 07	
Id. 1858. . . . .	15,478 10	247,081 51	5,960 05	
Id. 1859. . . . .	1,045 61	246,037 70	566 89	
Id. 1840. . . . .	17,602 65	228,455 07	5,864 25	
Id. 1841. . . . .	4,048 72	224,586 55	1,515 89	
1 <sup>er</sup> semestre 1842. . . . .	5,609 99	220,776 56	5,966 97	
TOTAUX. . . . . fr.	620,075 06		106,596 85	

ÉTAT N° 9.

## ÉTAT GÉNÉRAL

DE

## LA SITUATION DES CONSIGNATIONS COURANTES,

FAITES DANS LES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC AU 31 AOÛT 1842.

(Loi du 28 nivôse an XIII.)

N° d'ordre	CONSERVATIONS DES HYPOTHÈQUES.	MONTANT	RESTANT	TOTAL	Remboursements	RESTE	PAYEMENTS
		DES RECETTES des 8 1 <sup>ers</sup> mois de 1842.	A REMBOURSER au 31 décembre 1841.		EN PRINCIPAL pendant les 8 1 <sup>ers</sup> mois de 1842.	A REMBOURSER au 31 août 1842.	d'intérêts des 8 1 <sup>ers</sup> mois de 1842.
1	Auvers. . . .	57,861 46	71,985 55	109,844 99	52,758 53	77,086 66	1,092 02
2	Malines . . .	»	9,998 48	9,998 48	»	9,998 48	»
3	Turnhout. . .	»	2,821 80	2,821 80	2,454 78	387 02	169 79
4	Bruxelles . . .	155,125 06	409,715 50	602,841 22	59,468 52	565,572 90	4,416 79
5	Louvain . . .	21,055 24	58,751 48	59,786 72	11,513 11	48,273 61	2,555 99
6	Nivelles . . .	465 81	8,551 75	9,017 56	621 59	8,595 97	»
7	Bruges. . . .	5,520 55	48,545 81	51,864 14	21,000 »	50,864 14	1,526 91
8	Courtray . . .	49,289 61	42,274 27	91,565 88	8,955 79	82,608 09	556 00
9	Furnes. . . .	»	5,715 57	5,715 57	»	5,715 57	»
10	Ypres . . . .	8,524 96	20,859 75	29,164 71	654 »	28,510 71	»
11	Gand . . . . .	55,732 92	174,046 89	250,679 81	52,252 50	198,447 51	144 28
12	Audenaerde . .	437 07	7,555 50	7,770 57	1,200 »	6,570 57	»
15	Termonde. . .	1,109 89	54,585 95	55,695 84	»	55,695 84	»
14	Mons . . . . .	59,984 74	409,078 47	559,965 21	96,080 17	445,885 04	4,967 58
15	Charleroy. . .	154,257 56	107,856 95	262,094 51	79,955 91	182,158 60	1,561 85
16	Tournay . . . .	76,656 12	261,875 94	558,512 06	80,105 61	258,516 45	4,774 79
17	Liège . . . . .	56,455 59	668,801 18	725,256 77	144,014 00	580,622 71	11,412 86
18	Huy . . . . .	421 67	25,460 78	25,882 45	»	25,882 45	»
19	Verviers . . . .	17,675 71	54,551 84	72,027 55	21,752 42	50,295 15	995 72
20	Hasselt. . . . .	2,054 62	16,504 97	18,559 59	279 55	18,060 26	20 67
21	Tongres . . . .	»	15,522 55	15,522 55	»	15,522 55	»
22	Arlon . . . . .	144,215 68	26,295 28	170,510 96	515 »	170,195 96	26 90
23	Marche . . . .	»	11,288 12	11,288 12	»	11,288 12	»
24	Neuf-Château. .	4,592 25	18,845 84	25,258 07	16,168 19	7,069 88	»
25	Namur. . . . .	25,894 29	74,490 47	100,584 76	55,476 42	66,908 54	2,042 50
26	Dinant. . . . .	»	15,186 52	15,186 52	»	15,186 52	879 65
	TOTAL. . . . .	852,851 16	2,728,099 25	5,560,950 59	625,655 55	2,957,204 86	56,922 70
	<i>Bureaux cédés à la Hollande.</i>						
	Ruremonde . . .	»	5,748 »	5,748 »	»	5,748 »	»
	Dickirch . . . .	»	5,445 »	5,445 »	»	5,445 »	»
	TOTAL GÉNÉRAL.	852,851 16	2,757,292 25	5,570,145 59	625,655 55	2,946,487 86	56,922 70